



# Document de référence

Compétences de l'administrateur

Compétences du membre de la haute direction

Compétences de la personne désignée responsable (PDR)

Veillez vous reporter à l'annexe 3, 4 ou 5 pour consulter le profil de compétences applicable.



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization



# Compétences de l'administrateur, du membre de la haute direction et de la personne désignée responsable

## Table des matières

Sur le plan réglementaire, voici les compétences minimales exigées d'un administrateur, d'un membre de la haute direction et d'une PDR hautement compétents et en conformité avec la réglementation :

<b>Cadre réglementaire général</b>	<b>Page 3</b>	<b>Gouvernance d'entreprise et déontologie</b>	<b>Page 18</b>
<b>1</b>	<b>Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>I. Rôle des organismes de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés, OAR et lois applicables</li><li>II. Rôle des autres organismes de réglementation du secteur des services financiers et lois applicables</li><li>III. Modèles d'affaires du courtier et domaines connexes</li><li>IV. Émission et placement de titres</li></ul>	<b>2</b>	<b>Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>I. Gouvernance d'entreprise</li><li>II. Déontologie, conflits d'intérêts et confidentialité</li></ul>
<b>Fonctions, responsabilités et défenses</b>	<b>Page 23</b>	<b>Gestion des risques et surveillance</b>	<b>Page 29</b>
<b>3</b>	<b>Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>I. Fonctions</li><li>II. Responsabilités</li><li>III. Défenses</li></ul>	<b>4</b>	<b>Comprendre et mettre en application les éléments suivants, selon le cas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>I. Gestion des risques et contrôles internes</li><li>II. Catégories de risque importantes</li><li>III. Responsabilités de la PDR*</li></ul>

\* Ces compétences ne concernent que la PDR.



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
I. Rôle des organismes de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés, OAR et lois applicables	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés, marchés/bourses et organisme d'autorégulation (OAR)<ul style="list-style-type: none"><li>○ Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Territoire de compétence</li><li>▪ Mandat et objectifs</li><li>▪ Structure de gouvernance</li><li>▪ Lois applicables</li><li>▪ Normes canadiennes (Règlements au Québec) et Normes multilatérales, Instructions générales, avis du personnel et Instructions générales connexes</li><li>▪ Distinctions entre les cadres de réglementation provinciaux</li><li>▪ Pouvoirs disciplinaires</li><li>▪ Obligations d'inscription pour les courtiers et les personnes physiques</li></ul></li><li>○ Rôle et pouvoirs des bourses et des autres marchés, notamment de ceux qui suivent :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bourses</li></ul></li></ul></li></ul>	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Agir conformément aux exigences qui s'appliquent au rôle et aux responsabilités approuvés</li><li>• Tenir à jour ses connaissances et sa compréhension des changements touchant les activités, le secteur, la réglementation et le cadre juridique</li><li>• Veiller à ce que les politiques, les procédures et la structure du courtier restent à jour et tiennent compte de l'évolution des activités, du secteur, de la réglementation et du cadre juridique</li><li>• Veiller à ce qu'un système de surveillance interne soit en place afin de déterminer les changements réglementaires et juridiques et leur incidence sur le courtier</li></ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Systèmes de négociation parallèles (SNP)</li><li>▪ Plateformes de négociation de cryptoactifs</li><li>▪ Marché organisé réglementé étranger</li><li>○ Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI), notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Territoire de compétence</li><li>▪ Décisions de reconnaissance et pouvoirs délégués</li><li>▪ Mandat et objectifs</li><li>▪ Pouvoirs disciplinaires</li><li>▪ Obligations d'inscription pour les courtiers et les personnes physiques</li><li>▪ Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (CPPC)</li><li>▪ Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM)</li><li>▪ Rôle et implications des règles, des notes d'orientation, des formulaires et des annexes complémentaires, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>• Normes de conduite</li><li>• Pratiques commerciales</li><li>• Communications externes</li></ul></li></ul></li><li>• Lois applicables</li></ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lois provinciales sur les valeurs mobilières et les dérivés, règlements, droit et lois des sociétés, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conduite des administrateurs</li> <li>▪ Droits, recours et obligations des actionnaires</li> <li>▪ Placement initial et reclassement de titres</li> <li>▪ Responsabilité sur le marché secondaire</li> <li>▪ Mobilisation de capitaux</li> <li>▪ Obligations d’information des émetteurs</li> <li>▪ Sollicitation de procurations</li> <li>▪ Offres publiques d’achat</li> <li>▪ Conduite inappropriée (p. ex., opérations à partir de renseignements non publics)</li> </ul> </li> </ul>	
II. Rôle des autres organismes de réglementation du secteur des services financiers et lois applicables	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Autres autorités ou organismes de réglementation du secteur des services financiers               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI), notamment en ce qui concerne ce qui suit :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mission et objectif</li> <li>▪ Cotisations exigées des courtiers</li> <li>▪ Structure de gouvernance</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Agir conformément aux exigences juridiques qui s’appliquent au rôle et aux responsabilités approuvés liés aux activités du courtier</li> <li>● Tenir à jour ses connaissances et sa compréhension des changements touchant les activités, le secteur, la réglementation et le cadre juridique</li> <li>● Veiller à ce que les politiques, les procédures et la structure du courtier restent à jour et tiennent compte</li> </ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rôle du FCPI en cas de faillite ou d'insolvabilité d'une société, notamment au chapitre du regroupement des actifs des clients</li><li>○ Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)</li><li>○ Banque du Canada</li><li>○ Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM)</li><li>○ Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)</li><li>○ Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)</li><li>○ Commissaires à la protection de la vie privée des paliers fédéral et provincial</li><li>○ Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI)</li><li>○ Autorités de réglementation des valeurs mobilières et des dérivés américaines et étrangères</li><li>● Autres lois applicables<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lois fédérales, dont les suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Loi sur les banques</li><li>▪ Loi sur la faillite et l'insolvabilité, Partie XII – Faillite des courtiers en valeurs mobilières</li></ul></li></ul></li></ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <p>de l'évolution des activités, du secteur, de la réglementation et du cadre juridique</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Veiller à ce qu'un système de surveillance interne soit en place afin de déterminer les changements réglementaires et juridiques et leur incidence sur le courtier</li></ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Code criminel et application aux crimes financiers, dont les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>• Fraude</li><li>• Vol</li><li>• Vol par une personne détenant une procuration</li><li>• Distraction de fonds détenus en vertu d'instructions</li><li>• Fausses déclarations ou faux semblants</li><li>• Obtention par fraude de la signature d'une garantie</li><li>• Contrefaçon</li><li>• Emploi d'un document contrefait</li><li>• Faux prospectus</li><li>• Infractions liées au crime organisé</li><li>• Délit d'initié</li></ul></li><li>▪ Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)</li><li>▪ Loi sur la concurrence</li><li>▪ Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)</li><li>▪ Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE)</li><li>▪ Ententes de confidentialité</li></ul>	



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lois sur la protection de la vie privée, y compris la suivante :<ul style="list-style-type: none"><li>• Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)</li></ul></li><li>▪ Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) et Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (RRPCFAT), y compris ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>• Exigences relatives au programme de conformité</li><li>• Politiques et procédures en matière de LBA</li><li>• Exigences concernant les renseignements sur les clients et la diligence à l'égard des clients</li><li>• Évaluation des risques d'entreprise et indicateurs de risque</li><li>• Formation des employés</li><li>• Tenue de dossiers concernant la relation d'affaires</li></ul></li><li>○ Obligations d'information des sociétés ouvertes et droits des actionnaires</li></ul>	





1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Autres responsabilités en vertu de la common law et du droit civil, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Infractions au droit contractuel :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommes accordées au titre de pertes ou de dommages subis</li> <li>• Dommages et intérêts exemplaires et punitifs</li> <li>• Ordonnance d'exécution du contrat</li> <li>• Déclaration de contrat nul et non avenue</li> <li>• Coût de règlement des litiges</li> </ul> </li> <li>▪ Droit de la responsabilité civile délictuelle, notamment en ce qui concerne ce qui suit :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négligence</li> <li>• Information trompeuse</li> </ul> </li> <li>▪ Responsabilité du fait d'autrui</li> </ul> </li> </ul>	
III. Modèles d'affaires du courtier et domaines connexes	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques, occasions et exigences associés à chacun des modèles d'affaires suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services-conseils, dont les rôles des personnes autorisées</li> <li>○ Gestion de portefeuille, notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modèle de comptes gérés, dont le rôle et les responsabilités des gestionnaires de</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des implications réglementaires des modèles d'affaires actuels ou prévus, notamment en ce qui a trait aux éléments pertinents suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Secteurs d'activité</li> <li>○ Types de comptes</li> <li>○ Clientèle</li> <li>○ Services</li> </ul> </li> </ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>portefeuille et des gestionnaires de portefeuille adjoints</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modèle en ligne, dont les aspects suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>● Opérations, obligations réglementaires et restrictions visant certains produits</li> <li>● Rôle des algorithmes et de la théorie moderne du portefeuille</li> <li>● Restrictions visant certains produits, comme les fonds négociés en bourse (FNB)</li> <li>● Rôle des personnes autorisées</li> </ul> </li> <li>○ Comptes sans conseils, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interdiction de formuler des recommandations</li> <li>▪ Dispense des exigences concernant l'évaluation de la convenance du compte et de l'obligation d'établissement de la pertinence du compte sans conseils</li> <li>▪ Gamme de produits et types de comptes limités</li> <li>▪ Accès électronique direct (AED)</li> <li>▪ Contrats sur différence</li> </ul> </li> <li>● Services               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise ferme et autres opérations de mobilisation de capitaux</li> </ul> </li> </ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Produits</li> <li>○ Structures de rémunération</li> <li>● Tenir à jour ses connaissances et sa compréhension des changements touchant les activités, le secteur, le cadre juridique et la réglementation</li> <li>● Veiller à ce que les politiques, les procédures et la structure du courtier restent à jour et tiennent compte de l'évolution des activités, du secteur, de la réglementation et du cadre juridique</li> <li>● Surveiller le processus de contrôle diligent des produits, au besoin, pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ approuver les titres qui doivent être offerts aux clients</li> <li>○ surveiller les changements importants qui se rapportent aux titres approuvés</li> </ul> </li> <li>● Surveiller la mise à jour des politiques et procédures écrites relatives au contrôle diligent des produits qui décrivent tous les aspects du processus, au besoin, y compris la façon :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de définir un nouveau titre</li> <li>○ de décrire le niveau d'évaluation requis</li> <li>○ de déterminer le type de renseignements à recueillir</li> <li>○ d'assumer la responsabilité de l'évaluation d'un titre</li> </ul> </li> <li>● S'assurer que le contrôle diligent des produits est effectué par les personnes autorisées pour qu'elles</li> </ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Fusions et acquisitions et autres services-conseils aux entreprises</li><li>○ Services de négociation et de vente</li><li>○ Recherche</li><li>○ Relations remisiers-courtiers chargés de comptes</li><li>○ Courtage privilégié</li><li>○ Services bancaires d'investissement (au sein de l'institution)</li><li>○ Titrisation d'actifs et de produits</li><li>○ Rabais de courtage sur titres gérés</li><li>● Types de clients, dont les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Clients de détail</li><li>○ Clients institutionnels (y compris avec AED)</li></ul></li><li>● Types de comptes<ul style="list-style-type: none"><li>○ Comptes avec conseils</li><li>○ Comptes gérés à l'interne</li><li>○ Comptes gérés par des tiers</li><li>○ Comptes carte blanche</li><li>○ Comptes intégrés</li><li>○ Comptes à imposition différée (enregistrés et non enregistrés)</li><li>○ Comptes sur marge</li></ul></li></ul>	<p>puissent s'acquitter de leurs obligations de connaissance du produit, selon le cas</p>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Comptes d’options ou de dérivés analogues</li><li>○ Comptes de contrats à terme standardisés ou de dérivés analogues</li><li>● Principaux types de titres, dont les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Titres de capitaux propres</li><li>○ Titres d’organismes de placement collectif et FNB</li><li>○ Titres à revenu fixe</li><li>○ Titres spécialisés (p. ex., cryptomonnaies)</li></ul></li><li>● Types de titres complexes, dont les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ FNB à effet de levier ou à rendement inverse</li><li>○ Billets à capital protégé</li><li>○ Titres adossés à des créances</li></ul></li><li>● Types de dérivés, dont les suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Options</li><li>○ Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés</li><li>○ Swaps</li><li>○ Contrats sur différence</li></ul></li><li>● Structures de rémunération, dont les suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Commissions</li><li>○ Honoraires</li><li>○ Frais fixes négociés</li><li>○ Frais applicables aux activités accessoires</li></ul></li></ul>	



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Écart d'intérêt</li><li>● Mesures de la rentabilité</li><li>● Conception, évaluation et fourniture de produits et services, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Produits, caractéristiques de risque et comptes appropriés</li><li>○ Initiatives et évolution du secteur, et règles nouvelles et en vigueur</li><li>○ Obligation d'avoir autant de membres de la haute direction et de surveillants qu'il faut pour surveiller les activités du courtier et de ses employés</li><li>○ Procédures de contrôle diligent des nouveaux produits et services, et d'évaluation continue du risque lié aux produits et services existants</li><li>○ Évaluation continue du risque lié à l'offre de produits et de services</li></ul></li><li>● Exigences et dispenses relatives au contrôle diligent des produits, dont les suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Évaluation des aspects pertinents des titres offerts par le courtier</li><li>○ Approbation des titres qui doivent être offerts aux clients</li><li>○ Suivi des titres offerts aux clients</li><li>○ Dispenses pour les comptes détenus par :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ des courtiers chargés de comptes</li></ul></li></ul></li></ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des courtiers qui fournissent des services d'exécution, de compensation ou de règlement des opérations, ou des services de garde</li> <li>• Politiques et procédures sur le contrôle diligent des produits traitant de ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modèle d'affaires du courtier</li> <li>○ Types de titres et de dérivés offerts</li> </ul> </li> </ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p>
IV. Émission et placement de titres	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement 41-101 (ou Norme canadienne 41-101) sur les obligations générales relatives au prospectus</li> <li>• Lois provinciales et territoriales sur les valeurs mobilières relatives à l'offre et au placement de titres</li> <li>• Droits et obligations du courtier en matière de prise ferme, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonctions de protection du public</li> <li>○ Types de prise ferme (p. ex., acquisition ferme, placement pour compte, etc.)</li> <li>○ Politiques et procédures de contrôle diligent des placeurs et défenses prescrites par la loi</li> <li>○ Fonction de conformité dans le cas du contrôle diligent exigé du placeur</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le respect des règles et obligations applicables</li> <li>• Être suffisamment attentif aux affaires de la société pour pouvoir déterminer quand il y a une obligation ou une responsabilité</li> <li>• S'assurer que les fonctions de protection du public du placeur sont bien exécutées, comme il se doit, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enquêtes sur le contrôle diligent</li> <li>○ Préparation du prospectus</li> <li>○ Déclaration et attestation des faits importants</li> </ul> </li> <li>• Surveiller le respect des politiques et procédures pertinentes, selon le cas</li> <li>• S'assurer que les politiques et procédures sur le contrôle diligent à effectuer par les placeurs comprennent un plan de contrôle diligent, selon le cas, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</li> </ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p><b>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diligence voulue et conservation de la documentation</li> <li>○ Contrôle diligent effectué par le syndicaire ou le chef de file</li> <li>○ Politiques et procédures sur la confidentialité de l'information non publique importante</li> <li>○ Préparation du prospectus</li> <li>○ Attestation du prospectus</li> <li>○ Obligations en matière de capital dans le cas de prises fermes</li> <li>○ Clauses de résiliation</li> <li>○ Lettre de garantie d'émission type</li> <li>● Exigences relatives à ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Périodes de placement</li> <li>○ Placements effectués de bonne foi et nouvelles émissions</li> <li>○ Protection de l'information non publique importante</li> <li>○ Activités de précommercialisation visant les titres</li> <li>○ Marges obligatoires dans le cas d'engagements de prise ferme et de négociation avant l'émission</li> </ul> </li> <li>● Contenu obligatoire des prospectus provisoire et définitif</li> </ul>	<p><b>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Séances de questions en temps utile</li> <li>○ Contrôle diligent de l'activité de l'émetteur et contrôle diligent juridique</li> <li>● Vérifier et tenir des dossiers sur le processus de contrôle diligent, selon le cas, pour démontrer ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Caractère raisonnable des enquêtes sur le contrôle diligent</li> <li>○ Respect des politiques et procédures pertinentes</li> <li>○ Respect des exigences de l'OCRI et des obligations de tenue de dossiers prévues par les lois applicables</li> </ul> </li> <li>● Assurer le respect des obligations d'information et de déclaration, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Information fournie dans un prospectus</li> <li>○ Déclarations d'initié</li> </ul> </li> </ul>



1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	<p>À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Obligations d'information continue, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Notice annuelle</li><li>○ Documents de l'organisme de placement collectif et Aperçu du fonds</li></ul></li><li>• Exemples d'aspects à prendre en compte en matière d'information :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Interdictions prévues par la loi</li><li>○ Pratiques en cas de communications à haut risque (p. ex., séances privées avec des analystes, ententes de confidentialité avec des analystes)</li><li>○ Exigences en matière d'information occasionnelle</li><li>○ Mécanismes de transmission d'information confidentielle</li></ul></li><li>• Communiqués de presse et déclaration des changements importants</li><li>• Règles relatives aux prospectus et dispenses courantes, dont les suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Placements privés</li><li>○ Titres du marché dispensé</li><li>○ Dispenses en matière de mobilisation de capitaux</li><li>○ Droits de désengagement, de résolution et de recours en dommages-intérêts</li></ul></li></ul>	<p>À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR</p>





1. Cadre réglementaire général		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sollicitation obligatoire de procurations</li><li>○ Circulaires d'information</li><li>○ Procédures de communication avec les actionnaires, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Propriétaires véritables</li><li>▪ Vote des courtiers</li></ul></li><li>● Émetteurs assujettis et prospectus simplifiés</li><li>● Déclarations d'initié</li><li>● Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)</li><li>● Règles sur la vente d'actions d'une position de contrôle</li></ul>	



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
I. Gouvernance d'entreprise	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts de la société, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration</li> <li>○ Compétences des administrateurs</li> <li>○ Élection et révocation des administrateurs</li> <li>○ Déclaration et versement de dividendes</li> <li>○ Pouvoir d'engager la société</li> </ul> </li> <li>• Conventions d'actionnaires, vote par procuration et autres droits légaux</li> <li>• Lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Composition du conseil d'administration ou de l'organe de direction analogue</li> <li>○ Fonctions des administrateurs</li> <li>○ Mandat du conseil d'administration</li> <li>○ Délégation (nomination et composition des comités du conseil)</li> <li>○ Séparation des fonctions</li> <li>○ Conflits d'intérêts des administrateurs, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir dans l'intérêt de la société</li> <li>• Orienter et approuver la stratégie d'affaires               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Surveiller le rendement</li> <li>○ Établir des objectifs et mettre en œuvre des politiques et systèmes internes de gestion des risques</li> </ul> </li> <li>• Sélectionner, rémunérer et surveiller les membres de la haute direction</li> <li>• Veiller à ce que les responsabilités soient bien définies</li> <li>• Superviser les communications et le processus de déclaration relatifs à l'information importante</li> <li>• Surveiller les pratiques de gouvernance du courtier et veiller à ce qu'elles soient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propager une culture axée sur la conformité et insister sur sa valeur dans le cadre des décisions quotidiennes touchant la gestion des risques</li> <li>• Gérer les activités du courtier et veiller à ce que ce dernier et son personnel respectent toutes les exigences pertinentes</li> <li>• Exercer son pouvoir et user de son influence stratégique lors des décisions importantes</li> <li>• Se tenir au courant de l'évolution des activités du courtier, du secteur, de la réglementation et du cadre juridique</li> <li>• Mettre en balance les décisions relatives au développement des affaires et ce qui a trait aux risques courants, aux</li> </ul>



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES	COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sources de conflits des administrateurs (élections contestées d'administrateurs, ententes unilatérales ou conditionnelles)</li> <li>▪ Conflits propres aux courtiers de petite taille, notamment en matière de séparation des fonctions et de transmission des dossiers à un échelon supérieur</li> <li>▪ Obligations d'éviter, de gérer et de résoudre les conflits importants et non importants</li> <li>▪ Obligations de déclaration et de transparence</li> <li>○ Gestion des dossiers et communication des documents</li> <li>○ Aspects de la gouvernance que doivent prendre en considération les courtiers de petite taille</li> <li>• Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</li> </ul>	<p>réévaluées périodiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter et approuver le code de conduite du courtier</li> <li>• Définir la propension au risque du courtier</li> <li>• Intégrer la structure de gouvernance du courtier aux fonctions de gestion des risques et de conformité</li> <li>• Chercher à obtenir des renseignements fiables et d'actualité auprès de sources de confiance</li> <li>• Interpréter et synthétiser les informations financières, techniques et qualitatives</li> <li>• Nommer les dirigeants et approuver leurs mandats</li> </ul>	<p>méthodes du courtier et à la conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les états financiers et mesurer la performance financière</li> </ul>
II. Déontologie, conflits	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b>	



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
d'intérêts et confidentialité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Normes de conduite de l'OCRI</li><li>• Déontologie et règles</li><li>• Déontologie, comme norme de conduite</li><li>• Déontologie dans le secteur des valeurs mobilières, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Diligence voulue</li><li>○ Jugement professionnel indépendant</li><li>○ Loyauté et intégrité</li><li>○ Honnêteté et équité</li><li>○ Professionnalisme</li></ul></li><li>• Déontologie et gouvernance d'entreprise</li><li>• Conséquences et risques des comportements contraires à l'éthique</li><li>• Différents types de dilemmes d'ordre éthique</li><li>• Conflits d'intérêts, notamment lorsqu'un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important</li><li>• Règles et obligations en matière de conflits d'intérêts</li><li>• Conflits d'intérêts réels et potentiels, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Rémunération</li><li>○ Gestion</li><li>○ Propriété</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter les normes de conduite éthique de l'OCRI et les autres normes de conduite applicables</li><li>• Veiller à ce que la culture du courtier favorise la prise de décisions éthiques</li><li>• Appliquer un processus décisionnel éthique :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Cerner l'enjeu</li><li>○ Déterminer les personnes concernées</li><li>○ Recueillir les faits et trouver les plans d'action possibles, en déterminant leurs conséquences potentielles respectives</li><li>○ Prendre la décision</li><li>○ Réfléchir au processus</li></ul></li><li>• Régler, déclarer et éviter les conflits d'intérêts conformément aux règles applicables en la matière, y compris celles portant sur les opérations financières personnelles</li><li>• Établir des politiques et procédures sur la possession d'information non publique importante et les réviser</li><li>• Tenir compte des politiques et procédures au moment de traiter de l'information non publique importante lorsqu'il est nécessaire de le faire dans le cours des activités</li></ul>



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Protection et utilisation appropriée des actifs de la société et occasions</li><li>• Confidentialité des renseignements relatifs à la société, aux clients et à des tiers</li><li>• Loyauté envers les porteurs de titres, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les employés</li><li>• Interdictions à respecter, autorisations à obtenir, information à fournir et mesures à prendre à l'égard des activités externes, des postes d'influence et des opérations financières personnelles avec des clients, y compris ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Conflits d'intérêts importants existants et raisonnablement prévisibles</li><li>○ Information écrite, s'il y a lieu</li><li>○ Obligations de déclaration, s'il y a lieu</li></ul></li><li>• Politiques et procédures sur la protection des renseignements confidentiels, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Barrières de sécurité (pare-feu)</li><li>○ Liste grise et liste des titres à négociation restreinte</li><li>○ Obligations de déclaration dans les rapports de recherche</li><li>○ Cybersécurité</li></ul></li></ul>	



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
		Administrateur	Membre de la haute direction et PDR
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter un code de conduite et de déontologie écrit raisonnablement conçu pour favoriser l'intégrité et prévenir les actes répréhensibles</li><li>• Surveiller la conformité avec le code de conduite et de déontologie du courtier</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner le « bon ton » aux plus hauts échelons</li><li>• Mettre en œuvre et faire respecter le code de conduite écrit</li><li>• Surveiller le respect des politiques et procédures qui exigent la déclaration et l'approbation, notamment celles relatives à ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Prise en compte de facteurs comme la confusion qui peut être engendrée dans l'esprit des clients et les risques de conflit d'intérêts</li><li>○ Contrôles efficaces et personnel de surveillance compétent en place</li><li>○ Processus de contrôle diligent applicable aux approbations</li></ul></li></ul>



2. Gouvernance d'entreprise et déontologie			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
			<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tenue de dossiers adéquate</li> </ul>

3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
I. Fonctions	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs stratégiques et positions</li> <li>• Modèles et méthodes d'analyse stratégique, évaluation des options et stratégie organisationnelle</li> <li>• Planification des affaires et stratégies commerciales</li> <li>• Initiatives stratégiques importantes (p. ex., fusions-acquisitions)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations juridiques en tant que dirigeants d'une société, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Devoirs fiduciaires, y compris les suivants :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agir de bonne foi et avec honnêteté</li> <li>▪ Gérer les actifs de la</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter et approuver la vision et la stratégie</li> <li>• Agir conformément à ses devoirs fiduciaires</li> <li>• Maintenir des normes élevées d'aptitudes, d'intégrité, de prudence et de diligence dans l'exercice de ses activités professionnelles</li> <li>• Offrir un leadership efficace</li> <li>• Tenir compte des exigences réglementaires et des risques pertinents relativement aux affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des devoirs des dirigeants et des fonctions, responsabilités et défenses des administrateurs, et informer ceux-ci, s'il y a lieu</li> </ul>



3. Fonctions, responsabilités et défenses			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations juridiques à titre d'administrateur de société, y compris les suivantes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Devoirs fiduciaires, y compris les suivants :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté</li> <li>▪ Gérer les actifs de la société conformément aux objectifs de cette dernière</li> <li>▪ Éviter les conflits d'intérêts avec la société</li> <li>▪ Ne pas abuser de sa position pour en tirer</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>société conformément aux objectifs de cette dernière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas abuser de sa position pour en tirer un avantage personnel</li> <li>▪ Préserver la confidentialité des renseignements</li> <li>▪ Exercer ses fonctions de manière désintéressée, honnête et loyale</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de s'acquitter de ses fonctions avec la diligence et la</li> </ul>	<p>qui sont portées à l'attention du conseil d'administration et lors de l'examen des documents pertinents</p>





3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un avantage personnel</li> <li>▪ Préserver la confidentialité des renseignements</li> <li>▪ Exercer ses fonctions de manière désintéressée, honnête et loyale</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations de mandataire (au Québec seulement)</li> <li>• Obligations de s’acquitter de ses fonctions avec la diligence et la compétence qu’exercerait une personne raisonnablement prudente</li> <li>• Devoir de diligence lors des réunions du conseil d’administration,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• compétence qu’exercerait une personne raisonnablement prudente</li> <li>• Familiarisation avec les fonctions des administrateurs pertinentes dans le cadre des fonctions des membres de la haute direction</li> </ul>		



3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>dont devoir de ne pas appuyer les résolutions inappropriées</li> <li>• Devoir général de conformité juridique</li> <li>• Normes applicables aux administrateurs « internes » et « externes »</li> <li>• Participation active des administrateurs aux activités du courtier</li> </ul>			
II. Responsabilités	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités juridiques potentielles susceptibles de découler de ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaissance et autorisation d'actes illégaux</li> <li>○ Informations trompeuses</li> <li>○ Manquement à l'obligation de</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilités juridiques potentielles</li> <li>• Sanctions pénales liées aux valeurs mobilières</li> <li>• Limitation de responsabilité (indemnisation)</li> <li>• Fonctions des administrateurs et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des responsabilités potentielles au moment de prendre des décisions et prendre des mesures raisonnables pour les atténuer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte des devoirs des dirigeants et des fonctions, responsabilités et défenses des administrateurs, et informer ceux-ci, s'il y a lieu</li> <li>• Tenir compte des responsabilités potentielles au moment de prendre des décisions et prendre des mesures</li> </ul>



3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<p>procéder à un contrôle diligent en matière de prise ferme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parties d'un prospectus qui relèvent d'experts</li> <li>○ Absence de communication d'informations relatives aux procurations</li> <li>○ Absence de réponse aux demandes émanant des administrateurs nommés en vertu des lois fédérales et provinciales sur les sociétés</li> <li>● Sanctions pénales liées aux valeurs mobilières, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Peines inconditionnelles ou avec sursis</li> </ul> </li> </ul>	<p>devoirs, en tant que dirigeants, de veiller à ce que certains dossiers soient dûment transmis aux administrateurs, s'il y a lieu</p>		<p>raisonnables pour les atténuer</p>



3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amendes</li> <li>○ Emprisonnement</li> <li>○ Libération conditionnelle et conditions de probation</li> <li>○ Ordonnances de restitution</li> <li>○ Restitution de biens</li> <li>○ Incarcération pour outrage</li> <li>● Autres responsabilités visées par les lois applicables aux sociétés</li> <li>● Limitation de responsabilité (indemnisation)</li> </ul>			
III. Défenses	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Défenses en droit, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diligence raisonnable</li> <li>○ Contrôle diligent</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Défenses en droit offertes aux dirigeants</li> <li>● Compréhension générale des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrer les défenses en droit au processus décisionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Tenir compte des défenses offertes aux dirigeants et des fonctions, responsabilités et défenses des administrateurs, et</li> </ul>



3. Fonctions, responsabilités et défenses				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Fondement sur la bonne foi</li><li>○ Règle de l'appréciation commerciale</li></ul>	défenses des administrateurs		informer ceux-ci, s'il y a lieu



4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
I. Gestion des risques et contrôles internes	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>	<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et objectifs de la gestion des risques</li> <li>• Infrastructure de gestion des risques du courtier</li> <li>• Gestion des risques et modèles à l'échelle de l'entreprise</li> <li>• Gestion des risques dans une approche réglementaire fondée sur des principes</li> <li>• Attentes réglementaires en matière de gestion des risques</li> <li>• Rôle du risque pour la croissance et la création de valeur, et gestion des risques pour préserver la valeur, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination, évaluation, surveillance, contrôle et déclaration des risques, en tenant compte de ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nature, échelle et complexité des secteurs d'activité</li> <li>○ Nature et gamme des activités entreprises pour soutenir ces secteurs d'activité</li> <li>○ Approche et infrastructure de contrôle interne</li> <li>○ Degré de risque associé à chaque secteur</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer, orienter et approuver la stratégie d'affaires essentielle</li> <li>• Définir la propension au risque, l'examiner fréquemment et veiller à ce que le degré de risque soit acceptable</li> <li>• Orienter l'engagement sans réserve des membres de la direction et de la haute direction à l'égard du cadre de gestion des risques et de la surveillance</li> <li>• Superviser la mise au point des politiques et procédures importantes</li> <li>• Établir et superviser des examens réguliers des systèmes de contrôle interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercer sa responsabilité de surveiller et de diriger les activités dans ses champs de responsabilité pour fournir l'assurance raisonnable que les règles et exigences applicables sont respectées</li> <li>• Cerner les risques importants</li> <li>• Évaluer régulièrement les risques importants et l'efficacité des mesures d'atténuation des risques</li> <li>• Étudier les obligations réglementaires et le budget et mettre en œuvre des procédures de surveillance et de conformité nécessaires pour gérer ces risques</li> <li>• Établir, maintenir et faire respecter en temps utile des mises à jour et des modifications aux</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Importance d'intégrer les évaluations des risques à la prise de décisions stratégiques</li> <li>○ Évaluation de l'équilibre entre le risque et le rendement</li> <li>● Cadres de gestion des risques, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Étendue des risques, y compris :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tolérance au risque et propension au risque</li> <li>▪ Détermination et mesure des risques</li> <li>▪ Limites de risque</li> <li>▪ Atténuation des risques</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ d'activité et conséquences des événements accentuant le risque</li> <li>● Outils de gestion des risques, dont les suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Couverture</li> <li>○ Titrisation</li> <li>○ Assurance</li> <li>○ Conformité</li> </ul> </li> <li>● Politiques et procédures de gestion du risque de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Guider l'élaboration des politiques et procédures de gestion des risques</li> <li>● Approuver les politiques et procédures de gestion des risques importants liés aux dérivés pour fournir l'assurance raisonnable qu'elles cadrent avec l'ensemble des stratégies commerciales générales du courtier et qu'elles sont adaptées à la conjoncture, s'il y a lieu</li> <li>● Demander aux membres de la direction et de la haute direction d'établir un budget couvrant un nombre suffisant d'employés et de ressources pour veiller au respect des politiques et des</li> </ul>	<p>politiques et procédures écrites à propos de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite des affaires et conformité</li> <li>○ Surveillance et communications liées à la conformité</li> <li>○ Risque de crédit pour les contreparties du courtier</li> <li>● Recevoir et gérer les rapports concernant l'ensemble des poursuites visant le courtier</li> <li>● Établir des lignes directrices internes pour autoriser et examiner les limites de crédit des contreparties</li> <li>● Établir les valeurs de prêt des titres en précisant les montants limites pour l'ensemble des produits, des concentrations, des activités à effet de levier et des types d'opérations</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion des risques et contrôle de la conformité</li> <li>○ Politiques et procédures de gestion des risques</li> <li>○ Rôles et responsabilités</li> <li>• Exigences de déclaration des poursuites visant le courtier</li> <li>• Obligations de déclaration générales au conseil d'administration</li> <li>• Exigences de contrôle interne en matière de gestion des risques liés aux dérivés</li> <li>• Rôles réglementaires et responsabilités en matière de conformité des administrateurs, des membres de la haute direction, du</li> </ul>		<p>procédures, de manière adéquate et sans réserve</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nommer une PDR qui sera responsable devant l'OCRI de la direction du courtier et de la surveillance de ses employés</li> <li>• Apporter son soutien à la PDR afin qu'elle puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation</li> <li>• Évaluer l'efficacité des mesures de gestion des risques et des contrôles internes du courtier</li> <li>• Superviser la gestion par le courtier de certaines catégories de risque à l'échelle de celui-ci</li> <li>• S'assurer que le courtier attribue les catégories de risque relevées à au moins un membre de la haute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que des mécanismes adéquats soient en place pour le contrôle des risques de marché, de crédit, de manque de liquidités et des risques opérationnel et juridique, s'il y a lieu</li> <li>• S'assurer que le service chargé de la gestion des risques contrôle l'évaluation des risques et en rend compte aux membres de la haute direction qualifiés et aux administrateurs ou employés équivalents du courtier, s'il y a lieu</li> <li>• S'assurer que les politiques et procédures sur les dérivés prévoient expressément les cycles de traitement, de négociation, de surveillance et de déclaration, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</li> </ul>





4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<p>chef des finances, du chef de la conformité et de la PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques, limites de risque et méthodes d'évaluation des risques du courtier</li> <li>• Rapport de l'auditeur</li> <li>• Incidences des audits internes et externes sur le courtier</li> <li>• Définition et objectifs des contrôles internes, notamment les suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contrôles de détection</li> <li>○ Contrôles préventifs</li> </ul> </li> <li>• Exigences générales de contrôle interne</li> <li>• Exigences relatives au programme de conformité du courtier</li> </ul>		<p>direction qui occupe des fonctions de surveillance lorsqu'un modèle de gestion des risques d'entreprise est utilisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver annuellement les politiques et procédures relatives au crédit</li> <li>• S'assurer que les membres de la haute direction examinent et mettent à jour régulièrement les politiques et procédures relatives au crédit</li> <li>• Veiller à ce que l'indépendance, le pouvoir et le rôle du service chargé de la gestion du risque de crédit du courtier soient établis, le cas échéant</li> <li>• Examiner régulièrement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition claire de la chaîne de responsabilité en matière de gestion des risques</li> <li>○ Méthode adéquate d'évaluation des risques</li> <li>○ Limites appropriées visant les positions comportant des risques</li> <li>○ Contrôles internes efficaces</li> <li>○ Processus complet de communication de l'information</li> <li>• Cerner et mesurer les risques du courtier et faire rapport sur ceux-ci</li> <li>• Affecter les ressources nécessaires</li> <li>• Autoriser les surveillants à mettre en œuvre et à faire respecter les politiques et procédures du courtier</li> <li>• Examiner le risque de perte et le rapport coûts-</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
			<p>rapports sur les risques importants de pertes ou déléguer cette fonction à un comité d'examen du risque de crédit qui relève directement du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer que le courtier maintient un programme de conformité qui définit et prend en considération les risques importants de non-conformité et que des procédures convenables ont été mises en place en matière de conformité et de surveillance pour gérer ces risques</li><li>• Examiner le document écrit de gouvernance de la conformité, qui décrit la structure organisationnelle du courtier et les liens hiérarchiques à l'appui</li></ul>	<p>avantages lié au contrôle d'un tel risque afin de mettre en œuvre des contrôles préventifs, au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller au contrôle interne adéquat des activités courantes du courtier</li><li>• Corriger les faiblesses et évaluer les risques liés à l'expansion des secteurs d'activités et de la gamme de produits</li><li>• Faire preuve de discernement lorsqu'il s'agit de déterminer si les contrôles internes sont suffisants</li><li>• Examiner et approuver, au moins une fois par an, tout changement important apporté aux politiques et procédures de contrôle interne couvrant leur domaine de responsabilité</li><li>• Approuver un dossier détaillé des contrôles internes, y compris des</li></ul>



4. Gestion des risques et surveillance				
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES		COMPORTEMENTS ET APTITUDES	
	À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR		À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
			<p>du dispositif de conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner les rapports sur la conformité et les rapports d’audit</li> <li>• Examiner les rapports et les recommandations du chef de la conformité et du chef des finances pour déterminer les mesures à prendre afin de corriger les lacunes en matière de conformité</li> <li>• S’assurer que les mesures correctrices sont mises en œuvre rapidement et consignées, et que la surveillance continue est adéquate</li> </ul>	<p>politiques et procédures pour fournir l’assurance raisonnable que les exigences de l’OCRI liées aux contrôles internes sont respectées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner au moins une fois par an les contrôles internes pour vérifier si ces contrôles sont suffisants et adéquats</li> <li>• Approuver les contrôles internes par écrit après chaque examen</li> </ul>
II. Catégories de risque importantes	<b>Administrateur, membre de la haute direction et PDR</b>		<b>Administrateur</b>	<b>Membre de la haute direction et PDR</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des catégories de risque importantes</li> <li>• Exigences relatives à la gestion des catégories de risque importantes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• S’assurer que le courtier fait ce qui suit :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les administrateurs et leur transmettre des dossiers, s’il y a lieu</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégories de risque importantes pour le courtier et ses secteurs d'activité, lesquelles peuvent comprendre ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Risques financiers, notamment en ce qui concerne ce qui suit :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accords financiers (notamment les accords d'emprunt ou de prêt d'espèces ou de titres)</li> <li>▪ Dépôt de rapports financiers réglementaires</li> <li>▪ Contrôles internes en matière d'établissement des prix</li> <li>▪ Capital minimum requis</li> <li>▪ Contrôles liés au signal précurseur</li> </ul> </li> <li>○ Risques opérationnels, notamment en ce qui concerne ce qui suit :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture et transferts de comptes</li> <li>▪ Renseignements sur les comptes et documentation connexe</li> <li>▪ Dossiers du courtier</li> <li>▪ Communications avec les clients</li> <li>▪ Contrôles internes sur la protection des actifs du courtier et des clients, notamment en ce qui a trait aux procédures liées au dépôt fiduciaire et à la garde des actifs</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déterminer les catégories de risque importantes en fonction de la taille et de l'étendue de ses secteurs d'activité, et des risques liés à ceux-ci</li> <li>○ Confie la responsabilité de chaque catégorie de risque importante à autant de membres de la haute direction qualifiés que nécessaire</li> <li>○ Détermine quels membres de la haute direction sont qualifiés en utilisant les mêmes critères généraux que pour déterminer si une personne a les compétences requises pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être responsable des catégories de risque importantes qui lui sont attribuées et les gérer, ce qui comprend l'examen et l'approbation des politiques et procédures relatives à ces catégories de risque importantes</li> <li>• Partager la responsabilité et l'obligation de rendre compte lorsque plusieurs membres de la haute direction sont affectés à toutes les catégories déterminées ou divisés en partie entre des secteurs d'activité précis</li> <li>• Posséder la formation et l'expérience requises pour gérer les catégories qui lui sont attribuées</li> <li>• Surveiller les politiques et procédures pour s'assurer qu'elles sont adéquates et que le courtier les respecte, ce qui comprend la détermination des problèmes, leur</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des renseignements non importants</li> <li>▪ Planification de la continuité des activités</li> <li>▪ Protection des renseignements personnels, cybersécurité et infrastructure des technologies de l'information</li> <li>▪ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes</li> <li>▪ Accords entre remisiers et courtiers chargés de comptes</li> <li>○ Risques liés au financement des sociétés, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle diligent à effectuer par les placeurs</li> <li>▪ Avis professionnels et avis sur le caractère équitable</li> <li>▪ Protection de l'information non publique importante</li> <li>▪ Risque de ne pas vendre la nouvelle émission</li> </ul> </li> <li>○ Risques de négociation, notamment en ce qui concerne ce qui suit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compensation et règlement</li> <li>▪ Gestion des risques liés aux dérivés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'acquitter de responsabilités précises à titre de personne autorisée</li> <li>○ Dresse et tient à jour une liste des membres de la haute direction précisant les catégories de risque importantes dont chaque membre de la haute direction est responsable</li> <li>○ Tient à jour la liste des membres de la haute direction, conformément aux exigences générales de tenue de dossiers</li> <li>• Gère comme il convient les dossiers transmis par des membres de la haute direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• transmission aux échelons supérieurs et leur résolution</li> <li>• Communiquer les changements apportés aux politiques et procédures</li> <li>• Veiller à ce que les activités et les décisions de surveillance soient dûment et clairement consignées en ce qui concerne leur domaine de responsabilité</li> <li>• Adopter des politiques et des procédures adéquates en matière d'enquêtes internes et de dénonciation, les examiner régulièrement et les mettre à jour s'il y a lieu</li> <li>• Participer au signalement des risques, notamment en ce qui concerne ce qui suit :</li> </ul>



4. Gestion des risques et surveillance			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Manipulation du marché, tuyautage et délits d'initié</li><li>▪ Structure du marché et rôle du courtier sur le marché, dont l'obligation d'obtenir la meilleure exécution</li><li>○ Gestion de patrimoine</li><li>○ Recherche</li><li>• Incidence des catégories de risque importantes sur le courtier et manières d'atténuer le risque</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>○ Degré et contenu de l'information sur les risques</li><li>○ Approche générale à l'échelle de l'entreprise de ce qui a trait aux pertes globales, aux dérogations aux politiques, aux risques importants courus, aux nouveaux risques et au rendement</li><li>• Veiller à ce que des politiques et procédures adéquates soient en place en matière de tenue de dossiers et d'information exigée par la réglementation</li><li>• Veiller à la surveillance du traitement des plaintes, des litiges et des autres examens réglementaires, et à ce que le courtier gère ces affaires convenablement</li><li>• Veiller à ce que les politiques et procédures</li></ul>



4. Gestion des risques et surveillance			
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	
			<p>nécessaires soient mises en œuvre en ce qui concerne ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plaintes</li> <li>○ Litiges avec les clients externes</li> <li>○ OSBI</li> <li>○ Enquêtes de l'OCRI</li> <li>○ Enquêtes des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Approuver l'examen et la mise à l'essai annuels du plan de continuité des activités</li> </ul>
Les compétences suivantes ne concernent que la PDR.			
II. Responsabilités de la PDR	<p><b>PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Exigences de l'OCRI quant au système de surveillance, y compris les responsabilités de la PDR</li> <li>● Responsabilités en matière de surveillance et de supervision, notamment en ce qui concerne ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Situations particulières de non-conformité</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>PDR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Donner le « bon ton » aux plus hauts échelons</li> <li>● Veiller à ce que les ressources nécessaires soient affectées à la conformité et à la surveillance</li> <li>● Établir et superviser l'infrastructure de gestion des risques du courtier, ainsi que les systèmes de surveillance et de conformité</li> </ul>	



4. Gestion des risques et surveillance		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lacunes des contrôles internes susceptibles d’entraîner des situations de non-conformité</li><li>○ Catégories de risque importantes</li><li>● Rôle des membres de la haute direction (notamment du chef de la conformité et du chef des finances) quant à la gestion des catégories de risque importantes et à l’utilisation d’approches fondées sur les risques pour s’assurer de la conformité</li><li>● Exigences de formation continue sur la conformité visant la PDR</li><li>● Contenu de l’audit de l’OCRI et plans de résolution (rapport adressé à la PDR)</li><li>● Règles relatives au signal précurseur</li><li>● Rapports sur les tendances en matière de risque</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Faire usage de ses pleins pouvoirs et accepter l’entière responsabilité de la conformité du courtier et des employés</li><li>● Surveiller les activités du courtier et des employés qui sont axées sur le respect de la conformité avec les exigences et les lois applicables</li><li>● Promouvoir une culture de conformité et s’exprimer régulièrement sur l’importance de la conformité chez le courtier</li><li>● Faire preuve de prudence en choisissant un chef de la conformité, un chef des finances et une équipe de la haute direction</li><li>● Superviser les activités liées à la conformité du chef de la conformité, du chef des finances et des membres de la haute direction, y compris ceux qui sont responsables de la gestion des catégories de risque importantes, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Établissement d’objectifs ou de projets et suivi des progrès</li><li>○ Intégration des questions de conformité aux discussions courantes lors des réunions du comité de direction (ou d’une structure semblable)</li><li>○ Information des membres de la haute direction quant aux éléments particuliers qui doivent être portés à l’attention de la PDR</li></ul></li><li>● Veiller à ce que le chef de la conformité, le chef des finances et les membres de la haute direction responsables de la gestion des catégories de risque</li></ul>





4. Gestion des risques et surveillance		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
		<p>importantes aient les ressources et l'orientation nécessaires pour exercer leurs fonctions avec compétence</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à ce que le chef de la conformité, le chef des finances et les membres de la haute direction responsables de la gestion des catégories de risque importantes aient librement accès à la PDR pour signaler les cas de non-conformité avec la législation en valeurs mobilières qui :<ul style="list-style-type: none"><li>○ créent un risque raisonnable de préjudice à un client ou au marché</li><li>○ font partie d'une constante de non-conformité</li></ul></li><li>• Superviser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et procédures écrites adéquates sur la conformité</li><li>• Veiller à ce que chaque étape importante du processus de surveillance soit consignée</li><li>• Veiller à ce que des procédures efficaces de repérage et de transmission à un échelon supérieur des situations de non-conformité soient en place</li><li>• Veiller à ce que le règlement diligent de toutes les situations de non-conformité soit mené à bien, consigné et surveillé régulièrement</li><li>• Communiquer avec le conseil d'administration lorsque cela est nécessaire et recommandé</li><li>• Veiller à ce que le personnel comprenne l'importance de consulter le service de la conformité</li></ul>



4. Gestion des risques et surveillance		
SOUS-COMPÉTENCE	CONNAISSANCES À comprendre, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR	COMPORTEMENTS ET APTITUDES À appliquer, selon le cas – administrateur, membre de la haute direction et PDR
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner les tendances en matière de risque et corriger les lacunes mises en évidence par les inspections réglementaires</li><li>• Assumer la responsabilité des inspections réglementaires</li><li>• Faire la distinction entre les situations de non-conformité</li><li>• Superviser les documents de gouvernance, notamment en ce qui concerne ce qui suit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Liste de toutes les fonctions exigées par la réglementation (PDR, chef de la conformité, chef des finances et surveillant)</li><li>○ Descriptions claires des exigences liées à chaque fonction</li><li>○ Identité et fonction de la personne dont relève chaque personne assumant une fonction requise</li><li>○ Lien hiérarchique entre le chef de la conformité et le conseil d'administration</li></ul></li><li>• Établir et maintenir des procédures de gestion des données statistiques et de synthèse déclarées au moyen du système de déclaration des plaintes et des règlements (ComSet)</li><li>• Veiller à ce qu'un nombre suffisant d'employés qualifiés soient embauchés et formés pour assurer la conformité avec les exigences réglementaires</li></ul>